

Relégitimer l'alternative au libéralisme

ÉDITO

L'élection présidentielle au Venezuela, consécutive au décès du Président Chávez, offre de nombreux motifs de réflexion, à la fois pour le pays lui-même, mais aussi pour les autres pays de l'Amérique du Sud engagés dans des politiques en rupture avec le néo-libéralisme. Elle interpelle aussi les pays membres du Mercosur sur la construction de politiques régionales de développement concertées mais surtout sur les rééquilibrages politiques du sous-continent depuis le début du nouveau millénaire, dans ses relations avec les États-Unis, mais aussi avec le reste du monde.

Le niveau élevé de participation – en augmentation constante au cours des mandats de Chávez – montre que l'intérêt des citoyens vénézuéliens pour la chose politique ne se dément pas, qu'ils ont confiance dans le système électoral et dans le modèle institutionnel créé par la constitution bolivarienne de 1999. L'écho modéré dans la population de la contestation des résultats par le candidat malheureux, tend à prouver que la population ne croit pas à la possibilité de manipulation des élections, d'autant moins que le scrutin a eu lieu sous la surveillance de nombreux observateurs étrangers.

Le résultat très serré entre Maduro, le candidat désigné par Chávez pour lui succéder, et Capriles, l'opposant vaincu par Chávez en octobre dernier, a constitué une surprise majeure, avec le basculement de 700 000 électeurs du vote pro-Chávez en octobre 2012 au vote pour son opposant Capriles en avril 2013, ou plutôt au vote contre Maduro. Les raisons de ces électeurs de choisir une alternance en votant pour le candidat promettant un changement plutôt que de s'abstenir, s'inscrivent dans un mécontentement latent d'une partie des classes moyennes. Pendant les quatorze années de gouvernement de Chávez celles-ci ont soutenu la stabilité que celui-ci avait apporté et étaient prêtes, encore en octobre, à lui faire confiance pour sortir le pays de ses difficultés économiques, pénuries de produits courants et inflation à deux chiffres. Maduro ne bénéficiait pas de la même confiance : outre qu'il n'a, ni le charisme, ni l'autorité de son mentor, la dévaluation de

30 % de la monnaie nationale en février – sous sa présidence intérimaire en l'absence de Chávez – ainsi que le renforcement du contrôle des changes ont renforcé les doutes, habilement entretenus par la campagne de Capriles commencée bien avant le décès de Chávez, quant à la capacité à maîtriser la situation d'un gouvernement sans Chávez.

La victoire étroite, mais à la majorité absolue, de Nicolas Maduro a été reconnue par tous les pays des Amériques, à l'exception des États-Unis qui ont soutenu les prétentions de Capriles de délégitimer le résultat des élections, une position rappelant de mauvais souvenirs aux latinoaméricains.

Pour le nouveau gouvernement du Venezuela s'est ouvert le temps de la réflexion sur les insuffisances de la gestion passée et surtout de la nécessité d'agir pour sortir le pays de la malédiction de la monoproduction pétrolière, en lançant une stratégie alternative de développement agricole et industriel, sans négliger le maintien des politiques sociales en direction des plus vulnérables. Pour cela, il devra retrouver le sens du débat démocratique avec le pays, abandonner les slogans simplificateurs pour sortir le pays de la polarisation, exacerbée pendant la campagne électorale et retrouver le terrain du politique.

Pour les gouvernements de « centre gauche » de l'Amérique du Sud, amis du Venezuela de Chávez, cette élection a aussi valeur d'avertissement pour leurs propres pratiques politiques et leurs stratégies économiques et sociales nationales. La durabilité des projets de rupture avec les politiques néolibérales, de lutte contre la pauvreté, a été démontrée avec un certain succès, mais cela ne les met pas pour autant à l'abri de l'usure du pouvoir, surtout si son exercice se fait plus délicat du fait du contexte international et des difficultés à construire des stratégies de développement concertées à l'échelle nationale et régionale. Leur survie en dépend, mais aussi celle du Mercosur.

C'est particulièrement le cas de l'Argentine dont la présidente ne peut négliger le mécontentement qui s'exprime ouvertement, comme l'a montré la grande manifestation du 18 avril, organisée par l'opposition, qui cherche à se regrouper pour contester son pouvoir lors de la prochaine élection présidentielle. Là aussi, les partis d'opposition cultivent les frustrations des classes moyennes et essaient de faire basculer dans l'opposition ceux qui ont été les bénéficiaires des politiques sociales. En Argentine, comme au Venezuela, la situation économique connaît de fortes tensions : inflation, menace larvée de dévaluation, problème d'investissements pour un développement industriel, conflits avec les organisations patronales de l'agriculture et de l'industrie, menaces des fonds spéculatifs étrangers ; sans oublier les tentations autoritaires, comme le montre le projet contesté de réforme de la justice.

Dans tous ces pays, une droite ressuscitée et décomplexée surfe sur un fonds de mécontentement économique et social, pour contester les projets gouvernementaux et reconstituer un pôle d'opposition dans la perspective d'élections présidentielles, avec pour objectif de mettre un terme au cycle commencé au Venezuela avec la première présidence de Chávez et délégitimer le principe de l'alternative au néolibéralisme.

SOMMAIRE

AMERIQUE LATINE/ONU

Division sur le traité sur les armes page 5

AMERIQUE LATINE/BID

L'insécurité et la violence contre le développement page 5

ARGENTINE/USA

Les fonds vautours et la justice page 5

ARGENTINE

La réforme de la justice en discussion page 6

Grande manif' des oppositions page 6

Pénalisation des clients des prostituées page 7

BRESIL

Immigration clandestine ou choisie ? page 7

Policiers condamnés pour un massacre dans une prison page 8

Ratification de la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT)

sur le travail domestique page 8

CHILI

Nouvelle manif' géante des étudiants page 9

Victoire indigène contre un projet d'une transnationale minière page 9

COLOMBIE

Marcher pour la paix page 9

Rejet du mariage gay par le Sénat page 10

CUBA

Lancement de la première zone franche de production page 10

La presse invitée à visiter les prisons page 10

EL SALVADOR/VATICAN

Le dossier de canonisation de Mgr Romero débloqué page 11

EL SALVADOR

Diminution du prix des médicaments page 11

GUATEMALA

Suite du procès Rios Montt page 11



SOMMAIRE

MEXIQUE

| | |
|---|---------|
| Justice : ley de amparo, témoins protégés, etc..... | page 12 |
| Drogue : 5 ^e employeur du pays..... | page 12 |
| Enfance et pauvreté..... | page 13 |

PARAGUAY

| | |
|--------------------------|---------|
| Après les élections..... | page 13 |
|--------------------------|---------|

URUGUAY

| | |
|----------------------------------|---------|
| Le mariage pour tous adopté..... | page 14 |
|----------------------------------|---------|

AMERIQUE LATINE / ONU

DIVISION SUR LE TRAITE SUR LES ARMES

Le 2 avril, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé le premier Traité sur le commerce des armes qui fait obligation aux pays parties de déclarer leurs ventes d'armes conventionnelles – des avions, navires, aux armes de petit calibre – et s'assurer qu'elles ne peuvent être utilisées pour détourner un embargo international, à des fins terroristes ou à des atteintes aux droits de l'Homme.

Les pays de l'Amérique latine se sont divisés sur ce Traité, qui est à l'origine une initiative du Costa Rica et de son ancien président et prix Nobel de la paix, Oscar Arias. Pourtant, les pays de la région sont particulièrement concernés. En effet, même s'ils ne font pas partie des plus grands importateurs et exportateurs d'armes, on constate néanmoins une forte croissance des importations d'armes (+ 77 % entre 2007 et 2011). Mais surtout, on constate que l'Amérique latine est la région où circule librement la plus grande quantité d'armes et qui connaît le taux le plus élevé d'homicides par armes à feu.

Si le Costa Rica et le Mexique ont défendu le texte avec énergie, cinq pays de la région – Cuba, Bolivie, Équateur, Venezuela et Nicaragua – se sont abstenus lors du vote, invoquant ses limitations et ambiguïtés.

Sources : RFI, BBC Mundo

AMERIQUE LATINE / BID

L'INSECURITE ET LA VIOLENCE CONTRE LE DEVELOPPEMENT

En prélude à un colloque sur « Insécurité pour les citoyens, une menace pour le développement » la Banque interaméricaine de développement (BID) a tiré la sonnette d'alarme : « *les hauts niveaux d'insécurité dont souffrent les pays d'Amérique latine menacent d'étouffer les progrès économiques et sociaux réalisés par la région au cours de la dernière décennie, qui ont permis une augmentation de la classe moyenne* ». Au-delà des souffrances infligées aux victimes, la vio-

lence pèse lourdement sur l'économie, le social, les institutions nationales et les communautés.

Selon les statistiques de la BID, 31 % des homicides commis dans le monde l'ont été en Amérique latine et Caraïbes. Le taux d'homicides est particulièrement élevé en Amérique centrale, soit 33 pour 100 000 habitants, soit quatre fois plus que la moyenne mondiale...

28 % de la population latinoaméricaine considère la délinquance comme le problème majeur de la région, avant même le chômage, selon des sondages sur la perception de la réalité.

Sur les 17 pays latino-américains figurant dans l'étude de la BID sur les indices de sécurité, jusqu'en 2009, la Colombie, suivie du Mexique, détenait le « record » du nombre d'assassinats, mais en 2010 et 2011, le Mexique a largement dépassé dans l'horreur la Colombie, où les chiffres des assassinats ne sont pourtant pas en baisse. Les taux d'homicides pour 100 000 habitants étaient de 81 pour le Honduras, 61 pour le Salvador, 50 pour la Jamaïque, 31 pour la Colombie, 23 pour la République Dominicaine et 21 pour le Mexique, qui se distingue aussi par le taux très élevé de vols et enlèvements.

Le vice-président de la Banque mondiale pour l'Amérique latine et les Caraïbes estime que la vague de violence dans l'ombre de la croissance économique de l'Amérique latine menace une décennie de progrès en portant atteinte à tous les citoyens, mais surtout les plus pauvres qui n'ont pas les moyens de se protéger. Il a exprimé ses craintes que l'insécurité devienne le talon d'Achille du développement, car la délinquance et l'impunité minent la confiance des citoyens envers l'État et leur soutien à la démocratie.

Source : La Jornada

ARGENTINE / USA

LES FONDS VAUTOURS ET LA JUSTICE

Le 2 avril, la cour d'appel de New York avait accédé à l'offre argentine de règlement de sa dette à deux fonds spéculatifs américains et avait enjoint à ceux-ci de répondre avant le 22 avril à cette proposition.

Le 19 avril, ces fonds « vautours » ont rejeté l'offre du gouvernement argentin, considérant que la décision du premier tribunal « n'a en aucune manière représenté un abus mais doit être réaffirmé » selon le memorandum remis à la cour d'appel, cité par Les Échos.

Le gouvernement argentin, à l'annonce du refus des fonds spéculatifs, a réitéré sa position.

Sources : *Página 12*, *Les Échos*

ARGENTINE

LA REFORME DE LA JUSTICE EN DISCUSSION

Le 8 avril, la présidente a présenté les six projets de lois contenant la réforme de la justice annoncée depuis sa réélection et souhaitée par la majeure partie de la population, avec l'objectif de « démocratiser la justice ». Il s'agit de réformer le Conseil de la magistrature, d'instituer l'accès à l'administration judiciaire sur concours, de rendre publiques les décisions judiciaires, de créer des cours de cassation fédérales pour les contentieux administratifs, du travail et de sécurité sociale, civils et commerciaux. En outre, seront examinés par les parlementaires les projets de transparence et accès direct aux déclarations de patrimoine des fonctionnaires des trois pouvoirs de l'État, mais aussi des candidats à ces postes, de celui de régulation des mesures de protection contre l'État national et ses institutions décentralisées.

La première mesure annoncée, celle de la réforme du Conseil de la magistrature a le plus surpris et soulève des interrogations. En effet, celui-ci est élargi, passant de 13 à 19 membres, mais surtout avec 6 universitaires, dans un esprit « interdisciplinaire » (médecins, psychologues, économistes, ingénieurs, etc) et, novation majeure, tous les membres du Conseil – juges, avocats ou scientifiques – seront élus par le vote populaire. La présidente a affirmé très sérieusement qu' « il ne s'agissait pas d'une politisation de la justice ». Il est aussi prévu que la majorité parlementaire y sera représentée sur la base de deux pour un, ce qui garantit à la majorité parlementaire actuelle des décisions d'autant plus favorables que les décisions seront prises à la majorité absolue, contre une majorité des deux tiers aujourd'hui.

L'accès par concours à la magistrature est conçu comme une mesure contre le corporatisme des juges ; en outre, les juges ne feront pas partie des jurys de ces concours qui seront formés d'enseignants de droit des universités publiques. En outre, ne pourront accéder à la magistrature les personnes ayant occupées des charges dans l'institution judiciaire sous la dictature. Les concours seront étendus à tous les postes du système judiciaire de façon à supprimer la corruption et favoriser l'égalité entre les candidats.

Autre mesure sujette à interrogations et critiques : la régulation des mesures de protection contre l'État. En effet, l'opposition y voit une mesure opportuniste liée au conflit avec le groupe de presse Clarin. Le texte prévoit en effet que les mesures de protection ne pourront avoir qu'une durée maximale de six mois, soit un « délai raisonnable » pour permettre à un juge de se prononcer. L'objectif, selon la présidente est d'éviter que les mesures de protection continuent d'être utilisées pour empêcher l'application des lois et décrets. En effet, depuis quelques années, chaque fois que le gouvernement et le Parlement adoptent des mesures, décrets ou lois qui touchent aux intérêts économiques ou politiques de l'opposition, celle-ci s'efforce d'en empêcher ou retarder au maximum la mise en œuvre par le recours à une succession de mesures de protection.

Les projets de loi ont été discutés par des rencontres de représentants du gouvernement avec des magistrats, des salariés du pouvoir judiciaire, avant de passer à l'examen des commissions parlementaires puis au vote en mai.

Source : *Página 12*

GRANDE MANIF' DES OPPOSITIONS

Le 18 avril, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans le centre de Buenos Aires, accompagnées d'un concert de casseroles, contre le gouvernement et contre le projet de loi de réforme de la justice en discussion au Parlement. C'est la troisième manifestation de ce type, après celles du 13 septembre et du 8 novembre 2012. La manifestation avait été lancée par les réseaux sociaux et les politiciens ont surfé sur ces appels, pour mettre en valeur leurs positions. Les mots d'ordre portaient sur la liberté, la sécurité et l'éthique publique.

Les observateurs ont noté qu'il y avait moins de monde que lors des précédentes manifestations, que les manifestants étaient majoritairement représentatifs des classes moyennes et supérieures, venues des beaux quartiers, et plutôt d'âge moyen ou plus âgés. Les politiciens d'opposition qui étaient peu présents lors des deux premières manifestations, en étaient cette fois.

La manifestation était clairement une manifestation anti-Kirchner et destinée à tenter d'homogénéiser une opposition très divisée sur les objectifs de la prochaine campagne présidentielle et sur un programme de revendications communes. Les sondages d'opinion publique indiquent que plus de 40 % des électeurs voterait de nouveau pour le parti de la présidente et que la côte de popularité de celle-ci atteignait les 51 %.

Sources : *Página 12, La Jornada*

PENALISATION DES CLIENTS DES PROSTITUEES

Début avril, deux projets de loi ont été soumis aux députés et sénateurs, pénalisant les clients des prostituées. Avec quelques différences, ces deux projets prévoient des condamnations à des peines de prison de six mois à trois ans pour les clients si les prostituées sont des victimes de la traite, et dans l'autre version, pour toute personne payant « *pour l'usage sexuel d'une autre personne* ». Les personnes faisant commerce de leur corps ne sont pas visées. Les projets de loi ont pris comme modèle la politique suédoise appliquée depuis plus d'une décennie, qui poursuit pénalement les clients, ainsi que les proxénètes.

Ces projets de loi ne font pas l'unanimité. Les organisations de lutte contre la traite y sont plutôt favorables, ainsi que les organismes officiels chargés de lutter contre la violence faite aux femmes, qui ont en tête la corruption de la justice et de la police dans ce domaine, démontrée par le cas récent de l'absolution de treize accusés de la disparition de Marita Verón, malgré une loi de 2009 sanctionnant ce type de délit et un décret présidentiel de 2011 interdisant les publicités pour le commerce sexuel. Toutefois, les prostituées argentines, organisées dans une association (Ammar) affiliée à une centrale syndicale, et membres d'une coordination latinoaméricaine de travailleuses sexuelles, sont beaucoup plus critiques. Elles estiment que sanctionner le client ce n'est pas adresser le problème de la traite, ni de l'exploitation

des prostituées par les proxénètes, et que les politiques publiques devraient s'adresser spécifiquement aux femmes en situation de vulnérabilité, leur permettant de trouver des alternatives à la prostitution.

Source : *Página 12*

BRESIL

IMMIGRATION CLANDESTINE OU CHOISIE ?

Mi-avril, l'Etat amazonien de l'Acre, limitrophe du Pérou et de la Bolivie, un des plus pauvres du Brésil, a découvert la présence de plusieurs milliers d'immigrés sans-papiers de diverses nationalités, majoritairement haïtiens, mais aussi dominicains et africains.

Face à cette « tragédie humanitaire », le gouverneur de l'État a décrété l'état d'urgence sociale et l'Etat fédéral a envoyé sur le terrain des équipes chargées de répondre à cette urgence en termes sanitaire, migratoire et sécuritaire.

D'après le gouverneur de l'Etat, une nouvelle route pour les migrations internationales a été ouverte par des passeurs, via le Pérou et l'Équateur, ce qui exige le développement de la coopération multilatérale des États pour réguler ces migrations. Au-delà de l'accueil de ces immigrés clandestins, le gouvernement national a déclaré vouloir régulariser ces immigrants. Toutefois, à l'avenir, ne seront autorisés à rester sur le territoire brésilien que les porteurs d'un visa d'entrée, dans le cadre d'accords bilatéraux, comme c'est déjà le cas avec Haïti.

Parallèlement, le gouvernement fédéral entend développer une politique d'immigration choisie ou plus exactement, comme le précise la ministre des Questions stratégiques, « *il ne s'agit pas d'une politique générale d'immigration mais d'une stratégie pour attirer des cerveaux* », c'est-à-dire « *six millions de professionnels hautement qualifiés susceptibles de satisfaire la demande de l'économie brésilienne* ». Le chiffre de six millions est une estimation, correspondant à la pénurie de main-d'œuvre dont souffre le Brésil, qui est un des pays moyennement développés avec une faible proportion d'immigrés. Les étrangers représentent, en effet, à l'heure actuelle seulement 0,2 % de la population, avec six millions d'immigrés, ce pourcentage atteindrait 3 %.

Toutefois, la pénurie de main-d'œuvre est contestée : en effet, des instituts de recherche comme les syndicats estiment qu'elle ne concerne que le travail qualifié ou très qualifié et que la main-d'œuvre nationale existe, à condition de lui offrir qualification et reconnaissance. Le principal argument destiné à amadouer les critiques des organisations syndicales réside dans le calcul que chaque poste de travail très qualifié entraîne la création de plusieurs postes de travail non qualifié.

Des efforts sont faits pour former et professionnaliser la main-d'œuvre existante, mais les résultats de ces politiques publiques ne seront pas immédiats. De là, la nécessité d'« importer » de la main-d'œuvre très qualifiée. Actuellement, la majorité des étrangers qui reçoivent des visas de travail sont qualifiés pour l'extraction pétrolière, la construction d'infrastructures. Pour l'avenir proche, la médecine, l'ingénierie civile, chimique, l'architecture sont des domaines en demande.

Source : BBC Mundo

POLICIERS CONDAMNES POUR UN MASSACRE DANS UNE PRISON

Le 21 avril, la justice brésilienne a condamné à 156 années de prison chacun des 23 policiers impliqués dans le massacre de 111 détenus mutinés dans une prison de São Paulo en 1992, qui avait provoqué une vague de règlements de comptes et d'actes de violence dans plusieurs villes du Brésil.

Les policiers, majoritairement retraités aujourd'hui, ont été déclarés coupables d'avoir tué 15 prisonniers dans la prison au cours d'une opération d'intervention destinée à éteindre la révolte, connue comme « le massacre de Carandiru ». Les survivants du massacre ont accusé la police d'avoir tiré sur les prisonniers qui s'étaient rendus ou s'étaient cachés dans leurs cellules. Par ailleurs, il a été démontré que la police militaire avait attaqué les détenus en tirant à balles et avait ensuite détruit les éléments permettant de déterminer les responsabilités. Le massacre avait fait 111 morts et 87 blessés.

Le procureur a exprimé sa satisfaction de cette condamnation, la qualifiant d'exemplaire pour « éliminer les brebis galeuses » de la police militaire.

Jusqu'à présent, seul le colonel ayant commandé cette opération avait été condamné, mais sa condamnation avait été ensuite annulée.

Pour Amnesty international (Brésil) « ce jugement est un tournant » parce que « pendant des années, le retard pris pour amener en justice les responsables de cette tuerie était un chapitre noir pour le pays. Nous espérons que maintenant on en a enfin fini avec l'impunité ». Amnesty a aussi demandé que, outre les policiers qui ont pris part directement aux événements, les autorités chargées de la sécurité publique et le gouverneur de l'État de São Paulo de l'époque rendent des comptes devant la justice.

Cette tuerie dans la plus grande prison d'Amérique latine (8 000 détenus) a été, selon les magistrats instructeurs, à l'origine de l'apparition d'une bande criminelle appelée « Premier commando de la capitale » (PCC), qui s'est illustrée en mai 2006 par l'organisation, depuis la prison, d'une série d'attaques contre des commissariats de police et autres édifices, qui firent plus de 170 morts et paralysèrent São Paulo pendant quatre jours. Le malaise carcellaire ne s'est pas limité à São Paulo et des dizaines de délinquants présumés ont été abattus par la police en représailles. Fin 2012, le PCC s'est rendu responsable d'une vague d'homicides contre des policiers et d'attaques et incendies d'autobus.

Source : BBC Mundo

RATIFICATION DE LA CONVENTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE

Début avril, le Brésil a promulgué un amendement constitutionnel qui garantit à plus de 6 millions d'employés domestiques l'égalité des droits, une des grandes avancées en terme d'égalité de ces dernières années.

Selon les statistiques de l'OIT, le Brésil est le pays employant le plus grand nombre de domestiques : officiellement 6,5 millions, dont 6,1 millions de femmes, plus selon les organisations de travailleurs qui les estimate à 7,7 millions. Le travail domestique est la troisième source d'emploi du pays.

Dorénavant, les domestiques verront leur journée de travail limitée à 8 heures, 44 heures par semaine, avec le droit de se faire payer des heures supplémentaires, d'être couvertes par la sécurité sociale et d'avoir une retraite.

Source : La Jornada

CHILI

NOUVELLE MANIF' GEANTE DES ETUDIANTS

Le 11 avril, plus de 100 000 étudiants chiliens sont descendus dans les rues de Santiago et des principales villes du pays pour réclamer une réforme du système éducatif, hérité de l'ère Pinochet et, d'abord, la gratuité de l'éducation. En effet, les frais de l'éducation supérieure sont très élevés et assumés à 75 % par les étudiants et leurs familles, qui sont poussés à s'endetter. Face à cette situation le gouvernement Piñera avait décidé, après le mouvement de 2011, de consacrer une part du budget pour financer des prêts scolaires à des taux d'intérêts plus faibles. Une mesure qui ne pouvait satisfaire, ni les étudiants, ni leurs parents, et ne réglait pas la crise des universités. Les étudiants réclament une réforme fiscale taxant davantage les riches pour financer les réformes nécessaires et que l'État reprenne le contrôle des universités publiques, largement privatisées, pour assurer la qualité des enseignements.

La manifestation de Santiago, une des plus massives depuis le retour de la démocratie, fait suite à deux années de protestations des étudiants, des lycéens, avec le soutien des professeurs, des parents d'élèves, de la centrale syndicale CUT, marquées par des manifestations de rue, des occupations d'universités, écoles supérieures, lycées, qui ont provoqué la démission de trois ministres de l'Éducation du gouvernement actuel.

Avec la manifestation du 11 avril, la réforme de l'éducation est devenue un des sujets clés de l'élection présidentielle du mois de novembre prochain.

Sources : *El País*, *Le Figaro*

VICTOIRE INDIGENE CONTRE UN PROJET D'UNE TRANSNATIONALE MINIERE

Une cour d'appel de Copiapo dans le Nord du Chili a débouté la Barrick Gold (entreprise canadienne) de sa demande d'annulation d'une décision de justice gelant son projet d'exploitation du gigantesque gisement aurifère Pascua Lima situé à 4 000 mètres d'altitude à la frontière entre le Chili et l'Argentine. La Cour a ainsi fait droit à la plainte des communautés Diaguita contre la transnationale canadienne qui estimait

que seule la Direction de l'environnement (Superintendencia del Medio Ambiente, SMA) avait la faculté de geler ou suspendre un projet pour non-conformité avec les normes environnementales. Le permis de la SMA accordé à la Barrick lui interdisait de toucher ou affecter trois glaciers proches du gisement et que la transnationale envisageait tout simplement de déplacer. Aussi, les communautés Diaguita ont porté plainte contre l'entreprise, l'accusant de ne pas remplir les obligations de préservation contenues dans le permis de la SMA, et dénoncent une « *situation de danger environnemental imminent pesant sur les ressources hydriques de la rivière Estrecho, et sur les glaciers qui alimentent la rivière* ». La rivière est vitale pour la subsistance des populations indigènes, pour leur consommation d'eau, celle de leurs animaux et la petite agriculture. Selon l'avocat des Diaguita, l'entreprise Barrick ne les a jamais consultés sur la viabilité du projet de Pascua Lima.

Source : *El Nuevo Herald*

COLOMBIE

MARCHER POUR LA PAIX

Le mardi 9 avril, dans toute la Colombie, ont eu lieu des Marches pour la paix. A Bogotá, la Marche a réuni plus de 900 000 personnes (sur 8 millions d'habitants). Les manifestations ont été plus timides dans le reste du pays, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont démontré une volonté massive de paix.

L'initiative d'organiser ces Marches pour soutenir les négociations en cours à La Havane entre représentants du gouvernement et les Farc, revenait à la gauche colombienne. Le président Santos n'a pas souhaité leur laisser l'exclusivité de la lutte pour la paix et, spectaculairement, a participé au cortège de Bogotá accompagné d'anciens soldats et victimes de la guerre interne, aux côtés de Gustavo Petro, le maire de la capitale et ancien guérillero, et de la sénatrice Piedad Cordoba qui a servi de médiatrice pour la libération d'otages des guerrières...

Seuls l'ancien président Alvaro Uribe et ses partisans se sont prononcés contre. Ils dénoncent violemment les négociations, accusent Santos d'avoir lâché du terrain dans le domaine de la sécurité et de céder

aux « terroristes ». Uribe craint par-dessus tout qu'un accord de paix avec les Farc permette à celles-ci de devenir un mouvement politique, à l'égal de l'Union patriotique dans les années 80, qui fut décimée par les paramilitaires avec le soutien des forces armées.

La date choisie pour la Marche n'est pas due au hasard : il y a soixante-cinq ans, le dirigeant charismatique du Parti libéral, Jorge Eliécer Gaitan, était assassiné lors d'un meeting politique. Cet assassinat fut le signal de la violence politique qui, depuis, n'a jamais cessé.

Le Président Santos a fait publiquement un parallèle entre les deux événements, prophétisant que « *les conditions existent et il faut s'en saisir pour changer le cours de l'histoire... si l'assassinat de Gaitan l'a changé en mal, aujourd'hui nous pouvons le changer en bien* ».

Indéniablement une part importante de la population a exprimé publiquement son aspiration à la paix par sa présence à la marche. Le processus de négociation de La Havane en sort renforcé, même s'il n'est pas achevé. Mais les attentes à l'égard des négociations sont très diverses et sont susceptibles d'influer sur les perspectives de l'élection présidentielle de 2014. Les commentateurs ont fait remarquer que Santos joue là sa réélection.

Sources : *El Tiempo*, *El País Internacional*

REJET DU MARIAGE GAY PAR LE SENAT

Après deux semaines de débats au Congrès, le Sénat a rejeté, à une très large majorité, un projet de loi sur le mariage de personnes de même sexe. Toutefois cette décision ne met pas fin au débat mais le déplace, parce qu'à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle, à partir du 21 juin prochain, les tribunaux devraient offrir aux couples de même sexe la possibilité de « *formaliser de manière solennelle leur union par un lien contractuel* ». Ce type d'union n'existe pas encore dans la législation colombienne et il appartient donc aux législateurs d'en fixer le cadre.

Source : *BBC Mundo*

CUBA

LANCLEMENT DE LA PREMIERE ZONE FRANCHE DE PRODUCTION

Le 4 avril, le gouvernement cubain a rendu public le règlement des opérations commerciales dans la première zone franche de production industrielle de Mariel, située autour du port du même nom, à environ 60 kilomètres de la capitale.

La « *Gaceta Oficial* » précise que la zone franche bénéficiera « *d'un régime douanier spécial pour importer, produire et vendre des marchandises, tant sur le marché national qu'international* » (...), que « *les sociétés qui voudront opérer sur cette zone verront [certaines marchandises] exemptées de taxes d'importation, puis ces dernières pourront être réexportées avec une meilleure valeur ajoutée* ». Mais aussi : « *Toutes les personnes juridiquement installées sur le territoire national peuvent bénéficier des régimes précédemment cités, dès l'instant qu'elles remplissent les conditions établies par le présent règlement* », indique le texte du 4 avril, ajoutant que les entreprises qui réaliseraient des exportations avantageuses pour l'économie nationale, pourraient bénéficier du remboursement des taxes d'exportation.

Ce projet aspire à l'implantation des industries suivantes : aéronautique, matériaux de construction, appareillage électrique et électronique, textile, meubles, alimentaire.

La « zone spéciale de développement » de Mariel, c'est son nom, dont la création a un coût estimé à 900 millions de dollars, serait cofinancée entre Cuba et le Brésil, à hauteur de 70 % pour le Brésil et 30 % pour Cuba. Un grand port en eaux profondes fait aussi partie du projet. Sa construction doit commencer en avril.

Source : *Cubania*

LA PRESSE INVITEE A VISITER LES PRISONS

Pour la première fois depuis 2004, mi-avril, le gouvernement cubain a autorisé l'accès de la presse nationale et étrangère à des centres de détention.

Face aux critiques internationales concernant les prisons, le gouvernement cubain a décidé de montrer aux journalistes les vertus d'un système de détention

moins rigoureux, des « centres ouverts » dans lesquels les prisonniers bénéficient d'un régime de semi-liberté qui leur permet de travailler à l'extérieur et rendre visite à leurs familles.

« La visite des prisons était guidée par les autorités pénitentiaires et les journalistes n'ont pas eu accès aux prisonniers politiques, dont le nombre s'est réduit à quelques dizaines depuis une vague de libérations en 2010, négociée par le gouvernement espagnol et l'Eglise catholique » raconte le correspondant de la BBC, mais aussi « plusieurs détenus interviewés se sont plaints de la longueur de l'attente d'un jugement et de la dureté des condamnations ». Le même note que « les autorités des prisons qui nous ont accompagnés ne sont intervenues à aucun moment contre ceux qui ont protesté et on laissé les prisonniers et les familles exprimer leurs critiques sans les interrompre ». Cuba compte cinq prisons de haute sécurité, 40 « normales », 155 centres ouverts et 57 000 détenus.

Source : BBC Mundo

religieux, malgré une décision de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme de 2000, mais en 2010, le Président Funes a publiquement demandé pardon pour cet assassinat au nom de l'État salvadorien.

Source : BBC Mundo

EL SALVADOR

DIMINUTION DU PRIX DES MEDICAMENTS

Le Salvador est le pays d'Amérique centrale où le prix des médicaments est le plus élevé. Depuis la première semaine d'avril, les médicaments sont moins chers. Une loi sur le médicament oblige les laboratoires pharmaceutiques à réduire les prix des médicaments de 35 à 60 %. La législation a pour objectif de réguler les prix de marché et de les rapprocher de ceux des autres pays de la région. Elle a été très mal accueillie par certains laboratoires qui prétendent retirer du marché salvadorien une quarantaine de médicaments, dont la vente ne serait pas rentable. Face à ce chantage des laboratoires, les autorités de santé entendent promouvoir la vente de génériques pour favoriser l'accès aux médicaments et aux soins.

Source : BBC Mundo

GUATEMALA

SUITE DU PROCES RIOS MONTT

Depuis la mi-mars le procès de l'ex-Président, le général Ríos Montt, et son ancien chef du renseignement, suivait son cours, avec l'audition de plus de 100 témoins, d'experts. Alors qu'on entrait dans la deuxième phase du procès, celle des plaidoiries, le 18 avril est intervenu un coup de théâtre : un magistrat d'une autre instance a ordonné l'annulation du procès et le retour à la phase antérieure. La juge du tribunal chargé de juger Ríos Montt a accepté d'ajourner mais a refusé l'annulation du procès et des procédures, jusqu'à ce que ce soient prononcées des juridictions supérieures. Les débats ont donc repris le 30 avril.

Des témoins au procès ont dénoncé une décision de suspension prise sous la pression du gouvernement guatémaltèque pour éviter que le président Otto Pé-

EL SALVADOR / VATICAN

LE DOSSIER DE CANONISATION DE MGR ROMERO DÉBLOQUÉ

Le 24 avril, le dossier de canonisation de Mgr Romero, archevêque de San Salvador, assassiné alors qu'il célébrait une messe, a été réouvert plus de trois décennies après sa mort.

L'assassinat de ce religieux, appelé « la voix des sans-voix » pour ses prêches passionnés en faveur des pauvres de son pays et contre la violence des gouvernements militaires, a marqué le début de la guerre civile qui fit plus de 70 000 morts.

Le processus de sa canonisation – ouvert en 1994 – était au point mort parce que le Vatican procédait à un examen doctrinal de ses homélies et écrits. On n'y approuvait pas la proximité idéologique de Romero avec la Théologie de la libération. Le retard pris pour la béatification de Mgr Romero était aussi de nature politique : dans la société salvadorienne très polarisée, la figure de Mgr Romero était un élément de division. Pendant deux décennies, les gouvernements successifs se refusèrent à enquêter sur l'assassinat du

rez Molina soit impliqué. Il s'agissait aussi d'écartier une magistrate particulièrement pugnace et déterminée à aller jusqu'au bout dans ce procès pour génocide, malgré les menaces proférées contre les juges, les avocats et toutes les manœuvres dilatoires de la défense de Rios Montt.

Sources : *La Jornada, Página 12*

MEXIQUE

JUSTICE : LEY DE AMPARO, TEMOINS PROTEGES, ETC.

Le mois d'avril a été marqué par une série de décisions législatives, d'actes liés à la pratique de la justice sous la dernière présidence.

D'abord, début avril, une nouvelle loi de recours en protection (Ley de Amparo) a été votée. Elle régule le recours direct à la révision d'un procès devant la Cour suprême. Dorénavant, les cours d'appel locales pourront juger des demandes de révision. En effet, depuis la révision du cas Cassez, qui a reconnu qu'elle n'avait pas eu droit à un procès équitable, que ses droits n'avaient pas été garantis, la Cour suprême a reçu des demandes de révision en cascade. La nouvelle loi établit que la Cour suprême devrait se consacrer à juger des questions de constitutionnalité. Elle élargit les possibilités de bénéficier de la loi de protection : dorénavant tout citoyen pourra se défendre contre des décisions gouvernementales ou judiciaires qu'il considère comme attentatoire à ses droits, qu'il soit directement affecté ou qu'il ait simplement un intérêt légitime. Ensuite, tout citoyen peut en appeler à la Cour suprême s'il estime qu'une loi – fédérale ou étatique – porte atteinte à ses droits constitutionnels. Si la Cour juge en sa faveur, sa décision fera jurisprudence. Enfin, autre aspect important de la nouvelle loi : les entreprises qui utilisent ce recours ont tendance à en abuser pour empêcher l'Etat de prendre des décisions qui les affecte, dorénavant, elles pourront toujours demander la protection judiciaire, mais elles devront respecter les décisions de l'État en attendant la décision judiciaire.

Ensuite, mi-avril, la Chambre des députés a enfin adopté la version amendée de la loi générale des victimes qui fait obligation à toutes les autorités d'appliquer le principe de protection maximale à tous ceux

qui sont victimes de la violence ou de la violation de ses droits humains par l'État. Sont considérés comme victimes tous les groupes, communautés ou organisations sociales dont les droits, intérêts ou biens juridiques collectifs ont été affectés. La société civile, les victimes et les associations de victimes se voient attribuées plus de facultés pour participer à l'élaboration de politiques et actions de protection. Dans ce cadre est introduit le concept de « victimisation ». Toujours mi-avril, la fabrique de coupables par des témoins protégés, très à la mode sous le gouvernement précédent au nom de la lutte contre les trafiquants de drogue, a reçu un grand coup. En effet, le général en retraite, Tomás Dauahare, et un ex-procureur adjoint, Noé Mandujano, détenus depuis un an pour le premier, quatre pour le second, accusés de liens avec le crime organisé, inculpés après dénonciation par des « témoins protégés » ont été libérés. Les magistrats instructeurs ont jugé que les accusations ne tenaient pas et que les témoins protégés n'étaient pas crédibles. Pour le médiateur national, ce programme offrant l'impunité à des criminels en échange d'informations, doit être révisé ou même supprimé, parce qu'il n'est pas totalement fiable. Selon les juristes mexicains le programme de témoins protégés est une mauvaise imitation du modèle américain, dans laquelle les narcos accusent et désignent comme corrompues des personnes qui, en fait, sont celles qu'ils n'ont pas réussi à corrompre et dont ils veulent se débarrasser.

Sources : *La Jornada, New York Times*

DROGUE : 5^E EMPLOYEUR

Un projet d'amendement des articles de la loi sur la délinquance organisée établit que les activités liées au trafic de drogue sont une importante source d'emploi : la cinquième du pays. Selon des estimations récentes, 468 000 personnes sont employées à temps plein par les narco trafiquants, soit cinq fois plus que la totalité des emplois dans l'industrie du bois, ou trois fois plus que dans l'entreprise des pétroles nationale Pemex, la compagnie pétrolière mondiale employant le plus de salariés.

Les auteurs du projet dénoncent « l'infiltration dans les structures gouvernementales, le haut niveau d'impunité. La délinquance organisée a réussi à manipuler

par l'argent de la corruption, le chantage et la menace, une bonne partie de l'appareil gouvernemental » et en particulier les polices municipales ou étatiques « dénoncées pour leur protection des intérêts criminels ».

Le narcotraffic génère des revenus estimés de 25 à 40 milliards de dollars annuels, selon les estimations, pénétrant la plupart des secteurs économiques. Les promoteurs de l'amendement considèrent comme essentiel de s'attaquer à la participation des réseaux de la délinquance organisée à l'économie, en donnant au ministère Public fédéral des capacités nouvelles, par la création d'une brigade financière capable d'enquêter et poursuivre les actes ou omissions en liaison avec le blanchiment d'argent. Ils estiment que si on ne s'attaque pas à la structure financière complexe des cartels, toutes les tentatives de freiner ou réduire leur capacité de corruption resteront vaines.

Source : La Jornada

ENFANCE ET PAUVRETE

Le rapport de l'Unicef intitulé *Pauvreté et droits sociaux des enfants et adolescents au Mexique entre 2008 et 2010*, présenté à Mexico début avril fait apparaître que 56 % des enfants de 0 à 5 ans sont en situation de pauvreté, un pourcentage supérieur à celui de la population en général (46,2 %) ; que 53,8 % des moins de 17 ans, soit 21 millions de jeunes, sont dans ce cas. Les principales carences, induites par la pauvreté et la chute des revenus des parents, sont alimentaires. L'extrême pauvreté touche 13 % d'entre eux. Les enfants des communautés indigènes et les Etats du Sud et Sud-Est du pays (Chiapas, Oaxaca, Guerrero et Veracruz) sont plus particulièrement affectés. En ce qui concerne les communautés indigènes, 76 % des enfants et adolescents sont en situation de pauvreté, soit 20 % de plus que les autres enfants.

Depuis 2008, la situation de la pauvreté n'a guère évolué, les chiffres de 2010 ne représentant pas une variation significative par rapport à ceux de 2008.

Source : La Jornada

INTEGRATION DANS LE SYSTEME MONETAIRE DE L'ALBA

L'Uruguay a demandé à participer au système monétaire Sucre, unité monétaire comptable de l'Alliance bolivarienne des peuples de notre Amérique (Alba) créée pendant la crise monétaire et financière internationale de 2009 à l'initiative des présidents vénézuélien Chávez et équatorien Correa pour faciliter les opérations commerciales entre les Etats membres. Le Sucre remplace déjà le dollar dans les échanges entre le Venezuela, Cuba, l'Equateur, la Bolivie et le Nicaragua.

Source : La República

PARAGUAY

APRES LES ELECTIONS

Le 21 avril, les 3,5 millions d'électeurs paraguayens ont élu un président et un vice-président, 45 sénateurs et 80 députés, les gouverneurs des 17 départements et les représentants au Parlasur, l'assemblée du Mercosur.

Horacio Cartes a remporté la présidentielle avec 46 % des voix, contre neuf autres candidats et candidates. Son principal rival, le candidat du Parti libéral, Efrain Alegre, a obtenu 37 % des suffrages, et le candidat de gauche du Frente Guasu, arrivé en 3e position a réuni 6 % des voix, malgré la censure dont il a été victime de la part de deux chaînes de la télévision nationale.

Cartes ramène au pouvoir le parti Colorado qui a régné sur le pays de 1947 à 2008, où il fut détrôné par une coalition entre partis de centre gauche et libéraux, emmenée par l'ex-évêque catholique Fernando Lugo, destitué par un coup d'État parlementaire, le 22 juin 2012. Au pouvoir sous la dictature de Stroessner de 1954 à 1989, le parti Colorado est réputé pour ses traditions de corruption et de clientélisme et le nouveau président, un des hommes les plus riches du pays, n'échappe pas à ces qualifications. Un procès est en cours au Brésil contre une de ses entreprises (Tabacalera del Este) accusée de concurrence déloyale avec la mise sur le marché brésilien de grandes quantités de tabac entré en contrebande et il fait lui-même l'objet d'une enquête pour blanchiment et ses relations commerciales avec des personnages louche liés à la

pègre sont aussi investi-guées. Selon Reporters sans frontières, « déjà cité dans les câbles diplomatiques sur le narcotraffic régional mis en ligne par WikiLeaks, Cartes apparaît désormais dans les dossiers d'Offshore Leaks depuis la découverte de la domiciliation aux îles Cook, un paradis fiscal, de la Amambay Trust Bank dont il est propriétaire. »

En réalisant les élections générales conformément au calendrier constitutionnel, sous la pression et le regard de nombreux observateurs de l'UE, du Mercosur et de l'Unasur, le Paraguay recouvre une certaine légitimité démocratique, perdue au moment du coup d'État parlementaire, qui avait provoqué l'exclusion du pays du Mercosur et de l'Unasur. Tous les pays d'Amérique latine ont reconnu sans tarder le résultat des élections et dans la foulée, l'Uruguay, qui assure la présidence tournante du Mercosur, a invité le président élu au sommet du Mercosur en juin prochain. Cartes a pris prétexte qu'il ne serait officiellement intronisé que le 15 août pour décliner l'invitation. En fait, le parti Colorado et les milieux d'affaires paraguayens sont divisés sur l'opportunité de réintégrer le Mercosur, à la fois pour des raisons politiques – certains n'ont pas accepté l'exclusion de juin dernier et ne sont pas prêts à accepter la présence du Venezuela – et surtout économiques. Il semble en effet que le Paraguay ait trouvé des avantages à son exclusion du Mercosur : ses ventes de viande auraient augmenté de 50 % alors que celles de l'Argentine déclinaient ; mais, surtout, on a découvert fin 2012 un gigantesque gisement de gaz qui permettrait au Paraguay de devenir le premier exportateur de la région. Dans le cadre du Mercosur cela lui créerait des obligations de respect des normes communes : certains demandent à y réfléchir avant de réintégrer le Mercosur.

A noter : pour la première fois les Paraguayens établis à l'étranger, exilés politiques ou émigrés économiques, ont pu voter dans les consulats.

Sources : *Página 12*, *La República*, *RSF*, *BBC Mundo*, *L'Humanité*

URUGUAY

LE MARIAGE POUR TOUS ADOPTÉ

Début avril, le Sénat avait approuvé, avec quelques amendements, le projet de loi « sur le mariage égalitaire », ou mariage gay, le 11, la Chambre des députés l'a entériné à une très large majorité, unissant les voix du Front large au pouvoir et celles d'élus de l'opposition du Parti national et du Parti Colorado. La Loi devrait entrer en vigueur dans les 90 jours, un délai suffisant pour que l'exécutif propose à la Chambre des députés des retouches aux erreurs de formulation constatées dans le texte de loi.

L'Uruguay est ainsi devenu le deuxième pays d'Amérique latine, après l'Argentine, autorisant les unions de même sexe, autorisées déjà par la ville de Mexico, deux états du Brésil et la Cour suprême du Brésil.

Sources : *La República*, *Le Monde*